Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 36 (1907)

Heft: 20

Rubrik: Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse: 3 fr. — Pour l'étranger: 4 fr. — Prix du numéro: 20 et. Prix des annonces: 15 et. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg, Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. R. Chassot, 8, rue Grimoux, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE: Intérêts de la Société. — L'éducation de nos jeunes gens. —
Les tâches à domicile. — Gymnastique scolaire. — Prenez garde!...
— Calcul: Les sous-multiples du mètre. — Problèmes donnés aux examens des recrues, automne 1907 (suite et fin.) — Echos de la presse. — Correspondance. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis. — A ma pipe! (poésie).

Intérêts de la Société

Dans son assemblée du 4 juillet dernier, la Société fribourgeoise d'éducation, après avoir discuté de l'enseignement de la géographie, a décidé de laisser à une commission spéciale, désignée par le Comité, le soin d'examiner et de compléter les conclusions du rapport général présenté par M. Bonfils. Cette commission s'est réunie dernièrement à Fribourg, sous la présidence de M. F. Barbey, inspecteur scolaire. Dans son travail, elle s'est efforcée de tenir compte des idées et propositions émises au cours de la discussion d'Estavayer. Les conclusions ont reçu la teneur définitive suivante :

- 1º L'enseignement de la géographie moderne nous oblige :
- a) A présenter à l'enfant des faits concrets, directement observés dans le lieu natal et dans le milieu géographique environnant, et cela dans tous les degrés de l'enseignement primaire;
- b) A faire voir, par intuition médiate, les lieux qui échappent à son expérience directe, au moyen de reliefs, de vues à vol d'oiseau, de cartes, de croquis, de gravures ou photographies;
- c) A faire comprendre aux élèves le pourquoi des phénomènes observés qui ont donné à la contrée étudiée sa physionomie spéciale;
- d) A montrer la connexité entre les faits de la géographie physique et ceux de la géographie politique et économique;
- e) A coordonner et comparer les faits dont nous parlons pour en tirer des lois générales;
- f) A appliquer ces lois trouvées à nos études géographiques successives.
- 2º La géographie est un moyen d'éducation. Elle est la compagne inséparable de l'histoire. La géographie économique basée sur la géographie physique doit avoir la place d'honneur;
- 3º La géographie étudie chaque fait dans son évolution et son activité; elle compare les constatations géographiques entre elles, avec la nature, avec l'homme; elle les explique.
 - 4º Matériel d'enseignement :
- a) Il faudrait hâter la réforme de nos manuels d'enseignement, les mettre en rapport avec les exigences actuelles;
- b) Chaque école devrait posséder le globe, les planisphères, un relief, les cartes indispensables, une collection officielle de vues du canton, de la Suisse, de quelques sites typiques de notre globe, les guides et affiches-réclames, les petites vues géographiques, les vues à vol d'oiseau, etc.
- c) La carte murale du canton n'est plus à la hauteur des progrès accomplis. Il est à désirer que l'autorité supérieure fasse éditer une nouvelle carte semblable à celle qu'utilisent déjà les cantons de Berne, Vaud, etc.
- d) Un service gratuit de projections lumineuses serait à établir par les soins du Musée pédagogique;

e) Il est à souhaiter que la Haute Commission des Etudes fasse un choix des meilleures cartes de l'Europe.

5° L'étude des cantons doit se faire d'après leur situation topographique. La géographie économique, physique et politique de l'Europe et des autres parties du monde ne doit pas être négligée :

6º La géographie, d'après la méthode de concentration, doit servir de thème à toutes branches du programme. Les textes géographiques seront aussi utilisés;

7º La cartographie est utile; il importe qu'elle s'adresse avant tout à l'intelligence;

8º En géographie, comme dans tout enseignement, ayons un but bien défini. En premier lieu, visons à l'éducation, faisons tendre nos leçons vers la pratique, formons les cœurs, des élèves, afin qu'ils aiment leur patrie, qu'ils contribuent à sa prospérité et qu'ils reconnaissent la main toute puissante de Dieu dans les manifestations extérieures de la création.



Pour l'enseignement de la géographie, il importe que l'instituteur ait à sa disposition des cartes murales donnant une idée, aussi exacte que possible, de la physionomie du pays étudié. — La Commission ne s'est pas bornée à exprimer simplement, dans les conclusions, le désir que la carte actuelle du canton soit remplacée. Elle a prié, par lettre spéciale, la Direction de l'Instruction publique de bien vouloir doter nos écoles d'une carte semblable à celle qu'ont éditée plusieurs cantons. Cette autorité a annoncé que, sur la proposition de M. l'Inspecteur scolaire de la ville de Fribourg, elle avait mis, depuis une année déjà, cette importante question à l'étude. Espérons donc que bientôt les maîtres pourront utiliser, pour l'étude du canton, une carte murale qui méritera de figurer à côté de notre belle carte fédérale.

Sans travail.

- Pourquoi ne travaillez-vous pas?

⁻ Oh! Monsieur, une petite charité, s'il vous plaît : je meurs de faim.

⁻ C'est que, Monsieur, quand je travaille, j'ai encore plus faim.